

**Direction de l'administration
pénitentiaire**

Dispositif PSE fixe PSEMObile DISP PACA-Corse



**Direction de l'administration
pénitentiaire**

Sommaire

- *Le cadre de référence*
- *L'organisation régionale*
- *La configuration technique*
- *La surveillance du PSE fixe*
 - *Phase préalable au placement*
 - *Suivi de la mesure*
- *La surveillance du PSEMObile*
 - *Phase préalable au placement*
 - *Suivi de la mesure*
- *Conclusion*

**Direction de l'administration
pénitentiaire**

Le cadre de référence

- Le code de procédure pénale
- La circulaire JUSK0540103C du 23.12.2005 relative au placement sous surveillance électronique
- Les notes DAP et préconisations du COPIL national PSEM

Direction de l'administration pénitentiaire

L'organisation régionale 1/4

- Un pôle centralisateur
 - Implanté au centre pour peines aménagées du centre pénitentiaire de Marseille
 - Chargé du suivi des personnes placées sur la région PACA
 - Un poste déporté
 - Implanté au centre pénitentiaire de Borgo
 - Chargé du suivi des personnes placées sur la région Corse

Direction de l'administration pénitentiaire

- Un service de la direction interrégionale
 - Placé sous la responsabilité fonctionnelle du département Insertion et probation
 - Placé sous la responsabilité technique de l'unité informatique régionale
 - Une équipe de 6 agents
 - Un personnel de surveillance gradé responsable de l'équipe du pôle centralisateur
 - Quatre agents de surveillance
 - Un responsable du poste déporté de Corse

Direction de l'administration pénitentiaire

L'organisation régionale 3/4

- Dans chaque établissement pénitentiaire du ressort, des surveillants référents formés et chargés de :
 - la pose et dépôse des matériels
 - les interventions techniques pour changement de matériel au domicile des placés

**Direction de l'administration
pénitentiaire**

L'organisation régionale 4/4

- Un service au pôle de 7h00 à 20h00 en semaine
- Une astreinte de nuit et de week-end avec renvoi des alarmes PSE fixe sur téléphone portable (message type SMS)
- La mise en place en 2008 d'un service 24h/24h pour le suivi PSEM.

**Direction de l'administration
pénitentiaire**

Le dispositif technique 1/2

- PSE fixe
 - Un serveur local connecté sur un réseau dédié à 4 écrans de surveillance
 - Une ligne sécurisée Transpac reliant le pôle centralisateur au poste déporté
- PSEMMobile
 - Une ligne sécurisée IPNVN reliant le pôle centralisateur au centre de télé-surveillance ADT à Paris
- Un projet de configuration unique dans le cadre du marché national PSE / PSEM

**Direction de l'administration
pénitentiaire**

***Le dispositif technique 2/2
(présentation du matériel en séance)***

- PSE fixe
 - Un bracelet émetteur placé à la cheville du justiciable
 - Un boîtier récepteur placé dans la zone d'assignation décidé par le magistrat compétent
- PSEMMobile
 - Un bracelet émetteur placé à la cheville du justiciable
 - Une unité Star porté par le justiciable et permettant le suivi par satellite ou LBS
 - Une unité domicile de relais

Le PSE fixe : phase technique préalable au placement

Sur saisine du magistrat, une enquête de faisabilité technique faite par le conseiller d'insertion et de probation qui réalise également l'enquête sociale préalable

- Le renseignement d'un questionnaire sur l'équipement téléphonique du justiciable
- Une vérification sur pièces ou par déplacement sur site (visite à domicile)

Le PSE fixe : suivi technique de la mesure 1/2

- Le renseignement du logiciel de surveillance en fonction des décisions du magistrat
- La remontée au pôle centralisateur et au poste déporté :
 - des information système
 - des alarmes techniques liées aux équipements des placés
 - des alarmes de violation
- Le traitement des informations :
 - Si dysfonctionnement système : diagnostic du problème et renvoi en lien avec la DISP sur le support de maintenance du prestataire

Le PSE fixe : suivi technique de la mesure 2/2

- Le traitement des informations (suite):
- Si alarmes techniques liées aux équipements des placés : diagnostic, contrôle par appels au placé, solution communiquée à l'établissement d'écrou pour mise en oeuvre
 - Si alarmes de violation, une procédure spécifique par type d'incident (retard, sortie en violation, évasion) : dans tous les cas, des contrôles téléphoniques chez le placé, la communication des rapports d'alarme au magistrat mandant et au SPIP compétent, l'information de l'établissement d'écrou qui a la charge d'informer le parquet pour les présomptions d'évasion

Le PSEM^{obile} : phase technique préalable au placement

Sur saisine du magistrat, une enquête de faisabilité technique faite par le surveillant référent afin de vérifier sur site :

- la réception du signal GPS et GSM dans les zones d'inclusion et d'exclusion envisagées par le magistrat
 - les conditions de trajets principaux (domicile-travail, domicile SPIP, etc)

La pose et l'activation préalable à la levée d'écrou

- Une pose et une activation préalable à la levée d'écrou pour l'appropriation du matériel par le placé
 - Le renseignement du logiciel de surveillance avec la détermination des zones d'inclusion et d'exclusion en fonction de la décision du magistrat
 - La qualification des alarmes par la société prestataire de télé-opération
 - L'information des alarmes de violation au pôle centralisateur selon une procédure déterminée
 - Le traitement des alarmes de violation selon un protocole prévu par la DAP

• La géolocalisation du placé

- La géolocalisation du placé en temps réel
 - La communication de messages au placé sur son équipement STAR de manière automatique ou par l'agent de surveillance

Conclusion Direction de l'administration pénitentiaire

- Quelques chiffres

- Au 1er novembre 2007 : 345 placés simultanément sur la DISP dont 43 en Corse (2307 en France)
 - 14 PSEM mis en oeuvre en France depuis le début de l'expérimentation, dont 10 actifs à ce jour- Pour l'administration pénitentiaire :
 - une technologie au service de sa mission de contrôle et de réinsertion des personnes qui lui sont confiées sur décision de Justice
 - un nouveau métier de la surveillance

Annexe Direction de l'administration pénitentiaire

- *Visuel de l'application de surveillance PSE fixe*
 - *Document DAP de présentation du PSEM*

Informations complémentaires

- *PSE fixe : Intranet Justice, site DAP / Prise en charge des publics / Alternatives et aménagements / PSE*
 - *PSEMObile : Intranet Justice, site DAP / Prise en charge des publics / PSEM*